

REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, les Membres du Comité de pôle, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 06/12/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en exercice :29

Date de convocation :
6 décembre 2022

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Jocelyne CAREL, Pierre-Jean COURBEY, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Jacques LAMBLIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Philippe COLIN, Dominique FOINANT, Bernard MULLER, Fabrice BOYER, Jacques LAVOIL, René WAGNER, Philippe DANIEL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Olivier MARTET

Mandat de procuration : Jean-Paul FRANCOIS par Jocelyne CAREL, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX par Murielle GRIFFOUL, Bruno MINUTIELLO par Jacques LAMBLIN, Catherine PAILLARD par Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Gérard RITZ par Pierre-Jean COURBEY, Matthieu SIGIEL par Philippe ARNOULD, Jonathan KURKIENCY par Linda KWIECIEN, Christophe SONREL par Olivier MARTET

Absents : Thierry MERCIER, Rose-Marie FALQUE, Christian GEX

Voix consultatives : Sophie LEHE était excusée Claude RICHARD était présent.

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique FOINANT

Membres présents.....18

Absents ayant donné mandat de procuration.....8

Absents.....3

Votants.....26

Délibération 2022-069 Transport

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	26	26	0	0	0

MOBILITE : AMENAGEMENT D'UN POLE D'ECHANGE MULTIMODAL sur BLAINVILLE / DAMELEVIERES

En concertation avec la Région Grand Est, le Département de Meurthe-et-Moselle, la Multipôle Nancy Sud Lorraine, la Communauté Meurthe, Mortagne, Moselle et les Ville de Blainville et Damelevières, le PETR du Pays du

Lunévillois et SNCF - Gare et Connexions ont envisagé un aménagement d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare de Blainville / Damelevières.

En effet, cette gare, fréquentée en 2020 par plus de 246 000 voyageurs par an, comptabilise 16 allers – retours par jours.

Rappelons que le schéma de cohérence territoriale du Sud de la Meurthe et Moselle a identifié Blainville / Damelevières comme un pôle d'échange multimodal structurant et urbain. Le projet d'aménagement propose donc de conforter cette fonction en améliorant l'accueil des usagers, en prenant en compte l'ensemble de leurs modes de déplacements.

En 2014, un aménagement de parking attenant à la gare a été réalisé. Les capacités de stationnement sont actuellement saturées et ne permettent pas un développement autour des modes de mobilité douces ou collectives.

L'objet du projet est d'aménager un parking situé à une centaine de mètres en un pôle d'échange multimodal et d'améliorer le parking existant autour de la gare.

Ces travaux permettront également d'ouvrir d'avantage l'espace d'accès à la gare depuis la ville et autoriseront des possibilités d'évolution et d'extension futures. En effet, la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle et les villes de Blainville et Damelevières sont engagées dans le programme Petite Ville de Demain visant à développer ou à rétablir des fonctions de centralité et à améliorer le cadre de vie.

Il est proposé de recruter un Assistant à maitrise d'ouvrage pour :

- La réalisation d'une étude d'avant-projet chiffrée
- La mission d'AMO pour la passation des marchés de travaux
- En option l'assistance à Maitrise d'œuvre pour le suivi des travaux

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de Blainville / Damelevières,
- **AUTORISE** le Président à recruter un bureau d'étude pour la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage,
- **AUTORISE** le Président à demander une subvention auprès de la Région pour la réalisation de l'étude,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché, leurs annexes, les avenants et tout document se rattachant au projet,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP annexe Mobilité 2022 et seront inscrit aux suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 20 décembre 2022
Philippe DANIEL,
président.

